

2008/415 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'ASSOCIATION "SOINS ET SANTE" - HOSPITALISATION A DOMICILE (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cette association est administrée par un Conseil composé, parmi les membres de Droit, de représentants des Collectivités locales. La Ville de Lyon dispose d'un siège.

Je vous propose la candidature de Sylvie GUILLAUME pour représenter la Ville de Lyon. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désignée pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Association « Soins et Santé » - Hospitalisation à Domicile :

- Sylvie GUILLAUME.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB